



Compte-rendu du CTPD du 18/05/2010

Lecture de la liminaire CGT :

Dans un contexte économique et social caractérisé par une situation de l'emploi dégradée, et des difficultés du pouvoir d'achat, la CGT constate une aggravation des conditions de travail pour de nombreux salariés, dans le public comme dans le privé.

Les destructions massives d'emplois (délocalisation, RGPP...), la pression sur les salaires, les exonérations et la réduction des cotisations patronales pèsent sur les ressources finançant les retraites.

La question posée ne se réduit pas à celle du financement des systèmes par répartition existants, il s'agit surtout d'affirmer un choix de société par delà des variables démographiques et économiques qu'il conviendra d'assumer collectivement.

Dans la bataille qui s'engage, l'unité des salariés du public et du privé avec leurs organisations syndicales doit se réaliser sur la base :

- du maintien de l'âge légal du départ à la retraite à 60 ans, sans décote,*
- du refus de tout nouvel allongement de la durée de cotisation et de toute baisse du niveau des pensions,*
- du maintien du code des pensions.*

Le document d'orientation sur la réforme des retraites remis aux organisations syndicales ce dimanche, annonce déjà largement la couleur gris foncé, pour ne pas dire noire, des décisions envisagées par le gouvernement. Mais n'exagérons rien, M Fillon nous le répète quasi quotidiennement, nous ne sommes pas en période de rigueur.

Pourtant, l'annonce faite par le premier ministre sur le gel des dépenses publiques a le mérite de la clarté : l'austérité est bel et bien à l'ordre du jour !

Comme dans la plupart des pays, profitant de l'accentuation de la crise du capitalisme, le patronat, soutenu par le gouvernement poursuit sa course aux profits, en faisant payer un tribut toujours plus lourd aux salariés, qui n'ont pourtant aucune responsabilité dans ce chaos systémique financier.

De fait, la poursuite et l'aggravation des restrictions budgétaires et des coupes dans les finances publiques vont essentiellement frapper les plus démunis. L'accès aux droits fondamentaux, à la protection sociale, au progrès va être de plus en plus compliqué pour des millions de personnes.

Le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite – plus de 300.000 emplois supprimés d'ici à 2012 – est un véritable dynamitage de la Fonction Publique.

Au lieu de sabrer les dépenses socialement indispensables, le Gouvernement serait mieux inspiré de prendre dans les dizaines de milliards d'euros de dividendes versés aux actionnaires du CAC 40, de taxer les revenus financiers des entreprises, de redistribuer les pactoles honteux que les très hauts revenus amassent grâce à sa politique clientéliste.

Concernant le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) la CGT a participé au groupe de travail et y a pris toute sa place. Toutefois nous ne sommes pas dupes, et la CGT rappelle que ce document doit être revu à chaque réorganisation et à minima tous les ans; de plus, il doit donner lieu à l'élaboration d'un programme de prévention à la hauteur des besoins des personnels. la loi de 1998 sur les accidents du travail engage de plein droit la responsabilité de l'employeur. C'est également l'esprit d'une directive européenne adoptée en 1989,

considérant que : "l'employeur est obligé d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs dans tous les aspects liés au travail". Depuis un arrêt de la cour de cassation du 28 février 2002, cette obligation générale de sécurité s'est transformée en obligation de résultat dont le manquement revêt le caractère de « faute inexcusable ».

La CGT s'est battue pour que les risques psychosociaux soient pris en compte dans le DUERP. L'importance de ces risques montre que nous avons raison. D'ailleurs, les risques psychosociaux font partie des axes prioritaires pour 2010 en matière d'hygiène et de sécurité, tout comme les substances CMR (Cancérigène, Mutagène, Repro-toxique), l'amiante, et les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques).

Concernant le point d'information sur la campagne de notation 2009, nous rappelons notre fort attachement à la note chiffrée en tant que garantie statutaire pour les agents, d'où notre profond désaccord avec le décret de 2007. la mise en place de la PFR est très préoccupante, le décret de 2002 a quasiment supprimé la note chiffrée en tant qu'élément de reconnaissance de la valeur professionnelle des agents au profit d'une distribution de mois.

Sur la notation elle même, nous souhaitons revenir sur plusieurs points :

- si nous avons réclamé la note d'alerte de - 0.01, nous n'avons jamais demandé l'application de variations « neutres » de + 0.01, qui ont des effets pervers que nous dénonçons;*
- le décret indique clairement que la dotation de variation de + 0.06 à 20 % des agents notés est un minimum et un maximum; cela implique que toutes ces variations doivent être utilisées dans l'année.*

L'administration fait des économies sur le dos des agents !

Dans l'ancien système, seuls quelques rares mois étaient reportés sur l'année suivante alors qu'aujourd'hui ce sont des centaines, voire des milliers de mois qui sont reportés.

Pour conclure, on rappelle que ce CTPD devait se dérouler le 4 mai 2010. Lors de l'élaboration du calendrier, la CGT IMPOTS TRESOR vous avait alerté sur la tenue de son congrès national du 03 au 7 mai 2010 . Le report de cette date n'a été décidé qu'après intervention des bureaux nationaux. Voici l'état du dialogue social à la DRFIP du NORD!

1) Point d'information sur le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

200 questionnaires. 2756 risques.

Les principaux

27% psychosociaux

Risques 10 % ambiance Physique.

7% chute et 7% écran

évaluations : 41% très grave ou grave 14% intolérable à 22% tolérables

13% de risques sans cotation :

Les plans de prévention devront coller au plus près du recensement.

41 % de risques de graves à très graves. L'administration ne veut pas se focaliser sur ça, en effet, le niveau de gravité ressenti n'est pas forcément en adéquation avec la réelle gravité. Ce n'est qu'une image qu'il faut relativiser.

La CGT rappelle sa demande en CHS d'un mode de recensement clair et cadré avec une note aux chefs de service, ce qui permettrait d'améliorer le recensement.

L'administration répond que c'est une affaire de professionnel, mais qu'elle voulait que ça parte de la base, pour ne pas vider la démarche participative de son contenu.

Le caractère participatif a été fortement mis en avant dans la note faite aux chefs de service, mais les petits groupes sont plus faciles à gérer, une fois le recensement fait, tous les agents devaient en prendre connaissance, l'administration a insisté sur la nécessaire participation de tous les agents du service.

CHS 2010 et prévention médicale.

Présentation de la note d'orientation d'avril 2010 qui s'inscrit dans le cadre de l'accord santé et sécurité dans Fonction publique.

On retrouve les risques psycho-sociaux; les substances Cancérigènes, Mutagène et Repro-toxiques, les Troubles Musculo-Squelettiques.

Une démarche de prévention, avec pour outil le DUERP.

La CGT demande combien d'ACMO (Agents Chargés de la Mise en Oeuvre) à temps plein s'occupent de la DRFIP Nord.

L'administration répond qu'il y a aujourd'hui un temps plein plus deux temps partiels, elle envisage deux temps plein pour plus d'efficacité.

La CGT demande à ce que les recommandations de l'INRS concernant le travail sur écran soient diffusées aux agents.

L'administration répond qu'elle va les mettre en ligne.

La CGT attire l'attention de l'administration sur les dangers de la surcharge de travail : celle-ci entraîne de la souffrance au travail et l'émergence de pathologie psychologique; des arrêts de travail s'en suivent, qui aggravent les problèmes de sous effectif. Et ce sont les restructurations en cours qui augmentent la surcharge de travail; la direction locale peut agir d'une part sur ces restructurations, d'autre part sur les suppressions d'emplois en intervenant auprès de la Direction Générale.

Transfert d'emplois au 1^{er} juillet 2010

Présentation par l'administration de la création des équipes d'accueil dédiées par prélèvement sur les secteurs.

La CGT demande pour information l'affectation des agents des deux filières.

L'administration répond que cela a déjà été fourni au dernier CTP.

La CGT demande si les cadres C ont vocation à intégrer ces cellules d'accueil.

L'administration répond que le principe est que les B et C ont vocation à rejoindre à l'identique les équipes d'accueil, mais qu'à la cité administrative, le transfert est uniquement financé par des emplois B.

Les agents C qui souhaitent néanmoins continuer leur mission d'accueil doivent remplir une fiche de souhait. Des mesures de gestion seront éventuellement prises par la direction en fonction de l'intérêt du service, et les agents désignés seront affectés en surnombre à l'accueil, le poste B sera, quant à lui, gelé.

La CGT vote contre les transferts d'emplois.

Bilan notation 2009

La campagne 2009 sur gestion 2008, les statuts sont différents, de même que les systèmes de notation.

2768 agents filière fiscale, 1718 agents filière gestion publique

En gestion publique, le responsable fait une évaluation, mais c'est le directeur qui fait la notation définitive.

En Filière Fiscale, le chef de service est le seul notateur.

En Filière Gestion publique, beaucoup de + 0,01 car + 0,01 n'entraîne pas forcément de + 0,02 contrairement à la filière fiscale où l'administration est obligé de faire suivre un +0.01 par un +0.02 sauf si la manière de servir s'est dégradée.

Les majorations de + 0,06 non utilisées: 2 à Nord Lille et 2 à Nord Val.

En filière gestion Publique, la direction locale n'a pas le pouvoir de mettre un +0,06, mais que des +0,02. Cela se fait en appel national. Donc, pas besoin de faire des réserves.

La CGT rappelle son opposition au système de notation actuel qui individualise et participe également à l'augmentation de la souffrance au travail dénoncée plus haut; de même la CGT trouve inadmissible qu'à cause d'un quota budgétaire, les agents ne peuvent pas avoir la reconnaissance

qu'ils méritent.

Questions diverses

La CGT demande si les certificats de présence demandés par les collègues de Cambrai ont été fournis.

L'administration répond qu'ils seront fournis de même que ceux demandés antérieurement.

Concernant le redécoupage des SIP SIE de Roubaix, la CGT rappelle que l'intersyndicale avait demandé le report d'un an de la mise en place des SIP pour que cela se fasse dans les meilleurs conditions possibles.

L'administration répond que le périmètre des SIP a été validé à la mi octobre 2009, puis calqué sur les périmètre SIE, que la solution plus simple que le report était la mise en place de groupe de travail pour que cela se fasse dans le bon ordre, ce qui a été le cas.

Vos représentants CGT :

Mathias WATTELLE
Denis MONIER
Jean Rémy VANDEVOORDE
Christine BASSEUX
Philippe DEFOSSEZ

Gérard MAYOR
Michaël WICKE
Jean-Marie MASSE
Nicolas MARCEDDU
Laury DELEMME